

EUROPE – Autorisation repoussée pour le Herculex

Par Anne FURET

Publié le 25/06/2007

Le 25 juin, le Comité Permanent de la Chaîne Alimentaire n'a pas trouvé la majorité qualifiée nécessaire à l'autorisation du maïs Herculex 59122, pour l'importation et l'alimentation humaine et animale. Ce maïs est génétiquement modifié pour résister à plusieurs types de chrysomèles (*Diabrotica virgifera*, *D. barberi* et *D. virgifera zeae*) [1]. La France s'est abstenue. La décision est renvoyée en Conseil des ministres de l'Union européenne qui devra autoriser le produit à la majorité qualifiée. S'il n'y parvient pas, la décision reviendra à la Commission européenne. Le 8 juin, ce Comité n'avait pas trouvé la majorité nécessaire à l'autorisation pour l'importation et l'alimentation humaine et animale des [maïs MON810xNK603](#) et [1507xNK603](#), tous deux résistants à un insecte et tolérants à un herbicide.

A noter que le Conseil des ministres de l'Environnement aura lieu le 28 juin. Deux décisions sont attendues : dans le cadre du Protocole de Carthagène, négociations de l'UE sur un régime de responsabilité pour les dommages résultant de mouvements transfrontières d'OVM (début des négociations en octobre) ; et sur l'autorisation pour la culture d'une pomme de terre génétiquement modifiée pour augmenter son taux d'amylopectine, polymère constituant de l'amidon.

[1] <http://www.amisdelaterre.org/Vote-s...>